

Examen de conducteur de Taxi et de VTC

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Région
Bourgogne Franche Comté

Calendrier des épreuves d'admissibilité 2023

Mardi 31 janvier

Mardi 28 mars

Mardi 30 mai

Mardi 18 juillet

Mardi 26 septembre

Mardi 21 novembre

Ce calendrier a été établi sur la base du calendrier national.

Le nombre prévisible de candidats et le nombre de sessions proposées sont calculés selon les moyennes des années précédentes.

- > Toutes les informations utiles sur : <https://www.artisanat-bfc.fr/article/examens-taxi-et-vtc-1>
- > Inscription sur : <https://examentaxivtc.fr/>

V1 du 16/12/2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Adresse de correspondance : 65 - 69, rue Daubenton – BP 37451 - 21074 Dijon Cedex - Tél. 03.80.28.81.03

Siège : 2, rue de la Verne - 39100 Dole

www.artisanat-bfc.fr – contact@artisanat-bfc.fr

Décret n° 2019 - 1196 du 19 novembre 2019 / SIRET - 130 026 073 00010 - APE 9411 Z



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

- Actions de formation
- Actions de formation par apprentissage
- Bilan de compétences
- Actions permettant la validation des acquis de l'expérience